

1 rue Léonard de Vinci
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 18 FEVRIER 2026

N° 13-2026

Objet : Décisions du Président

Jean LAVIOLETTE, Président de la Communauté de communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu les délibérations N° 23-2020 et N° 48-2020 des Conseils communautaires des 11 juillet 2020 et 21 octobre 2020 portant délégation générale au Président,

Le Conseil communautaire prend acte des décisions suivantes,

N° 67-2025	Noelse - Contrat de location, de services de transport de flux monétique et de maintenance
N° 68-2025	Centre de Gestion de Seine-et-Marne - Convention cadre pour le service de médecine professionnelle et préventive - Année 2026
N° 1-2026	SAS Attitudes Bio filiale du <u>Groupement des Agriculteurs Biologiques Ile-de-France</u> - Réalisation de la phase d'Avant-Projet Sommaire (APS) pour une cuisine centrale
N° 2-2026	Amicale du Personnel Communal de la Ville de Brie-Comte-Robert - Attribution d'une subvention de fonctionnement
N° 3-2026	Constitution d'une provision pour créances douteuses - Exercice 2026
N° 4-2026	Sans objet (Erreur de numérotation)
N° 5-2026	HERKRUG Etanchéité - Reprise de la toiture de la salle de gymnastique à Chevry - Devis D2311
N° 6-2026	Laboratoire Départemental d'Analyses de Seine-et-Marne - Conventions annuelles d'analyses des circuits d'eau des complexes sportifs communautaires
N° 7-2026	DM SERVICES - Avenant N° 1 au marché N° 3-2022 : Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie
N° 8-2026	VJL Architecte - Proposition de maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux de reprise de la couverture de la salle de gymnastique de Chevry-Cossigny
N° 9-2026	BARKENE Sureté - Contrats de vérification et d'entretien en détection-intrusion pour les bâtiments communautaires
N° 10-2026	Société DIFFUZZ PRODUCTION - Convention de distribution du magazine de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie

Suite de la délibération N° 13-2026

Accusé de réception en préfecture
077-247700644-20260218-13-2026_Del-DE
Date de télétransmission : 19/02/2026
Date de réception préfecture : 19/02/2026

Le Conseil communautaire prend acte du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2026 du Conseil d'exploitation du centre aquatique L'Oréade.

Fait à Brie-Comte-Robert, le 19 février 2026.

Le Président,
Jean LAVIOLETTE



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. Laviolette', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'D.E.C. DE L'ORÉE DE LA BRIE' around the top edge and the number '77170' at the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a landscape with a tree and a building.

1 rue Léonard de Vinci
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 18 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit février à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le cinq février, conformément à la législation de la nomenclature M57 et à l'article L. 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, puis le douze février deux mille vingt-six, s'est rassemblé en son siège, 1 rue Léonard de Vinci à Brie-Comte-Robert.

Etaients présents :

Mesdames BOYER (*arrivée pendant la présentation de la note N° 4-2026*), FERRER, LABRUYERE, LAFORGE, MOLINERIS, NOEL, ROLLET, SANTIN, VINIT et Messieurs BEZOT, COLLON, COULOUMY, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAMANIEGO, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY.

Etaients représentés :

Madame BERNARDO pouvoir à Monsieur DUPUY.
Madame BOYER pouvoir à Monsieur BEZOT (*de la délibération N° 1-2026 à la N° 3-2026*).
Madame GIRAUD pouvoir à Madame LABRUYERE.
Madame LOUISE-ADELE pouvoir à Monsieur SERGEANT.
Madame SAUVIGNON pouvoir à Monsieur VILLAÇA.
Monsieur DARMON pouvoir à Madame VINIT.
Monsieur SAUVIGNON pouvoir à Monsieur LAVIOLETTE.

Etait absent excusé : Monsieur CHEVALIER.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **22** (*de la délibération N° 1-2026 à au début de la N° 4-2026*) puis **23**

Membres excusés et représentés : **7** (*de la délibération N° 1-2026 à au début de la N° 4-2026*) puis **6**

Membre absent non représenté : **1**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 17 décembre 2025.